

NEWSLETTER

JUIN 2026



MUTUELLE 2027

L'**UNSA SPAEN** défend vos intérêts concernant le renouvellement du contrat de notre mutuelle collective. Vos élus ont proposé un contrat de base + étendu afin d'inclure à prix négocié des garanties « boostées » jusque là réservées aux options en sus pour l'assuré; afin d'améliorer les remboursements des frais de santé avec un Reste À Charge (RAC) minimisé pour tous les salariés actifs.

Ecoutant vos besoins, l'**UNSA SPAEN** vise à développer les prestations de la mutuelle concernant notamment les soins dentaires, les prothèses auditives et l'accès aux médecins spécialistes. Vos élus ont aussi fait remarquer que les assurés devaient bénéficier de meilleures garanties au regard de l'augmentation des cotisations, depuis que les réformes nous font travailler plus longtemps.



Nos arguments étayés grâce à notre expertise de la mutuelle avaient convaincu la Direction d'améliorer le contrat actuel en incluant plusieurs garanties de l'option 1. Voici quelques chiffres clés : 5 405 assurés ont choisi de ne cotiser à aucune option supplémentaire, 6 555 assurés cotisent en plus à l'option 1, et 10 090 assurés cotisent en plus à l'option 2.

Si la nouvelle proposition avait été retenue, près de 12 000 assurés auraient été ainsi mieux couverts, pour un surcoût des cotisations de 8 € seulement par mois (96 € par an) au lieu de 11,04 € par adulte et 6,67 € par enfant (coût actuel de l'option 1).

Hélas, la proposition soutenue par l'**UNSA SPAEN** a été écartée par la plupart des Organisations syndicales, malgré un consensus en négociation. Finalement le contrat actuel est maintenu pour une durée de cinq ans sans aucune amélioration !

Consternant, car ce sont les mêmes organisations syndicales rejetant notre proposition au motif de son surcoût de 8 € qui ont fait la contre-proposition d'un contrat de mutuelle famille pour un surcoût de 28 € qui pénalise lourdement les célibataires et les salariés sans enfant à charge.

L'**UNSA SPAEN** déplore amèrement ce revirement qui ne répond pas aux besoins des salariés du CEA et de leurs familles. Nous continuerons à défendre une couverture plus équitable et mutualisée des frais de santé, afin que chacun puisse accéder aux soins sans compromis. Plus d'infos, voir newsletter du 26 janvier 2026.

L'info UNSA SPAEN

Pour les retraités, le choix de conserver la mutuelle CEA peut être effectué jusqu'à six mois après le départ en retraite. Les tarifs collectifs de la cotisation sont élevés, notamment pour les jeunes retraités, mais il n'y a pas d'évolution tarifaire en fonction de l'âge, contrairement aux contrats individuels.



ACTUALITÉS: QUOI DE NEUF ?

PERECO

Le Plan Épargne Retraite Collectif (PERECO) du CEA subit des changements. Les supports d'investissement évoluent pour se conformer à la législation sur l'industrie verte.

- **Gestion Financière**

Actuellement, la gestion financière est libre sur le PEE et le PERECO, offrant six fonds avec des profils de risque allant de 1 à 4. Désormais, une gestion pilotée sera mise en place, adaptée à la date de départ à la retraite.

- **Gestion du Risque**

Le risque sera ajusté en fonction de l'âge : plus on se rapproche de la retraite, plus la part sera investie dans des fonds monétaires afin de sécuriser le capital. À noter que moins de 2000 salariés disposent d'un PERECO.

L'UNSA SPAEN vous rappelle que les frais de gestion sont pris en charge par le CEA, y compris pour les retraités sur les fonds CEA. De plus, les arbitrages entre les fonds CEA 1 et CEA 2 sont gratuits.

INTERESSEMENT

Un nouvel accord triennal sera signé pour les trois prochaines années (2026, 2027, 2028), avec une augmentation du pourcentage alloué, soit 1,4 % de la masse salariale.

Le montant de l'intéressement est déterminé par la somme des notes en points obtenues pour chacun des sept critères, sur une valeur cible de 1000 points.

Chaque année, ce montant de base est identique pour tous les salariés, mais il est proratisé en fonction du temps de présence et du taux d'activité (uniquement pour les salariés à temps partiel inférieur à 60 %).

Cette somme est versée chaque année au plus tard le 31 mai et peut être placée sur un PEE/PERECO et/ou versée directement sur votre compte bancaire selon votre choix.

L'UNSA SPAEN vous rappelle que l'intéressement concerne tous les salariés du CEA ayant trois mois d'ancienneté à la date de clôture de l'exercice, y compris les CDD.



UNE QUESTION, DES CONSEILS :

spaen@cea.fr

NÉGO REMUNERATION

Retour sur la réunion du 4 juin 2026

À ce stade, l'enveloppe de 100 millions d'euros reste hypothétique. Il faudra soumettre aux tutelles un scénario documenté en juillet, malgré un contexte peu favorable. Il est grand temps que les voix des salariés soient entendues. La proposition par la Direction Générale d'un nouveau système de rémunération à partir du 1er janvier 2028 bénéficierait, selon elle, aux salariés.

La Direction du CEA, impliquée dans ces enjeux, pourrait appuyer les propositions. DRHRS a pris note des frustrations des salariés rapportées dans les déclarations des organisations syndicales, car seulement trois sujets ont été abordés, sans nouvelle discussion sur le rebasage : ce point demeure complexe, car des interrogations persistent concernant le rebasage et la modulation suggérée.

La Direction Générale assure qu'il s'agit d'un véritable dialogue social concernant la rémunération. Mais l'UNSA SPAEN a souligné que ce calendrier imposant de soumettre aux tutelles un scénario en juillet est trop contraignant pour permettre une réelle co-construction avec les organisations syndicales.

Concernant le rebasage, la frustration des salariés est présente depuis la DUE de septembre 2021. Naturellement, toute proposition visant à corriger cette iniquité sera accueillie favorablement. Par contre, pour l'UNSA SPAEN, le questionnement sur la date de référence pour la modulation n'a pas lieu d'être. En effet, si les salariés embauchés entre 2019 à 2021 ont partiellement bénéficié de la DUE, (mesurettes de 5 ou 6 points), il est essentiel de les considérer comme les salariés qui n'en ont pas bénéficié. Car encore une fois, ces salariés exclus, perdraient le bénéfice de leur ancienneté.

PLUS D'INFOS

UNSA SPAEN CEA

Contact :
spaen@cea.fr



[UNSA SPAEN du CEA](#)



SCAN ME!